

**PROVINCE DE QUÉBEC**42<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 16 JUIN 2019

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 16 juin 2019*

Aujourd'hui, à vingt-trois heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n<sup>o</sup> 9 Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes

n<sup>o</sup> 21 Loi sur la laïcité de l'État

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.